



P R O D U I T S

LE CONSEIL OBLIGATAIRE

Dynagest est active dans le conseil obligataire depuis plus de vingt ans. Elle offre un conseil indépendant à une clientèle institutionnelle et professionnelle diversifiée. Elle complète son offre en mettant à disposition de cette clientèle des outils d'aide à la décision qu'elle a spécifiquement élaborés pour répondre à ses propres besoins en matière de gestion des taux.

Les points forts de Dynagest

- ◆ indépendance et objectivité
- ◆ outils d'aide à la décision issus de sa propre recherche
- ◆ disponibilité et qualité de l'écoute
- ◆ compétences et connaissances diversifiées et complémentaires.

Les prestations

- ◆ analyses hebdomadaires et trimestrielles de la situation macroéconomique, ainsi que prévisions concernant l'évolution des taux d'intérêt
- ◆ élaboration hebdomadaire de listes obligataires présentant une sélection des principaux marchés
- ◆ sur base régulière, participation active à des comités de stratégies de placements obligataires
- ◆ analyses et restructurations de portefeuilles
- ◆ propositions d'arbitrages
- ◆ construction de portefeuilles-modèles
- ◆ suivi actif de portefeuilles existants
- ◆ intermédiation.

La démarche en matière d'intermédiation obligataire

Dynagest propose un service d'intermédiation sur un large éventail de marchés obligataires. Elle intervient en particulier sur les emprunts émis par les banques et les sociétés industrielles, tous ratings confondus, ainsi que sur les marchés de dette gouvernementale *high grade* et émergents.

Dans le cadre de ses activités d'intermédiation obligataire, elle assiste ses clients de ses compétences et de ses conseils dans la négociation, l'exécution et la recherche du meilleur prix.

Dynagest coopère, principalement, avec une banque de renom international ayant accès à un large réseau d'entités compétitives reconnues dans le domaine de l'exécution des transactions obligataires. Ce partenaire bancaire agit en tant que contrepartie des clients Dynagest.

La rémunération

Dynagest est rémunérée si une transaction est réalisée par la banque avec laquelle elle coopère. La marge est déterminée par Dynagest dont l'objectif est d'assurer une exécution compétitive à sa clientèle. A cette fin, Dynagest peut ponctuellement renoncer à toute rémunération.

Le conseil obligataire tel que Dynagest le propose prend des formes variées. Sa mise en œuvre et ses développements sont prioritairement rythmés par la volonté de répondre aux attentes de chaque client.

Chaque trimestre ♦ ***Tendances économiques et marchés obligataires***

Analyse macroéconomique comprenant un suivi des principaux indicateurs macroéconomiques et incluant des prévisions de taux d'intérêt et des analyses de rendements espérés.

Chaque semaine ♦ ***Macroeconomic indicators review***

Synthèse des indicateurs macroéconomiques de la semaine écoulée et appréciation de leur impact sur les marchés financiers.

♦ ***Listes obligataires des principaux marchés internationaux***

Large sélection d'emprunts étatiques - marchés émergents inclus -, supranationaux et «corporates» dans les principales monnaies mondiales. Les listes sont actualisées hebdomadairement.

♦ ***Commentaire sur les marchés obligataires***

Publié chaque mardi dans *Marchés & Produits* du quotidien L'AGEFI, ce commentaire est également disponible sur le site www.dynagest.ch

A la demande du client ♦ participation active à des comités de stratégies de placements

- ♦ création de portefeuilles-modèles établis dans différentes monnaies de base (dans une optique couverte ou non couverte contre le risque de change)
- ♦ analyses globales de portefeuilles de clients
- ♦ établissement de grilles d'allocation par rapport à un indice de référence
- ♦ processus d'optimisation de structures de portefeuilles.

Sur proposition de Dynagest Toute forme de conseil avec, le cas échéant, mise à disposition d'outils d'aide à la décision appropriés.

Les clients de Dynagest Dynagest conseille une clientèle professionnelle et institutionnelle.

Les objectifs à moyen et long terme Dynagest oriente le développement de son activité de conseil autour des axes suivants:

- ◆ fournir un conseil toujours plus personnalisé, substantiel et diligent
- ◆ faire bénéficier ses clients des outils de travail adaptés à leurs besoins spécifiques
- ◆ étoffer ses prestations en intégrant les nouveaux développements techniques validés par Dynagest dans le domaine de la gestion obligatoire*.

* Consulter la fiche «La gestion obligatoire».

Les informations contenues dans cette fiche sont valables au 31 mai 2014.